

Délégation départementale du Cher

Service émetteur :
DD18 - Unité espace clos et environnement extérieur

Plateforme ANAE

Affaire suivie par : Virginie GRANDCLEMENT-CHAFFY
Courriel : Virginie.GRANDCLEMENT-CHAFFY@ars.sante.fr

Téléphone : 02.38.77.33.29
Télécopie : 02 48 20 57 57

Chrono : 02122019142437_32162475

Date : 24/12/2019

Objet : Contribution AEU
Référence ANAE du dossier :
AEU_18_2019_38_EPINEUIL LE FLEURIEL-LES SABLIERES DE LA PERCHE

Par courriel du 25/11/2019, vous avez demandé mon avis sur le dossier cité en objet, via la plateforme ANAE.

Le projet, porté par la société « Les Sablières de La Perche », concerne l'ouverture d'une carrière de sables et graviers sur la commune d'Epineuil-le-Fleuriel au lieu-dit Les Auberts, pour 25 ans, sur 13,2ha.

Les matériaux extraits seront acheminés par camion vers l'installation de traitement de la Perche située à 10 km du site pour y être traités.

Les horaires des activités d'extraction et d'évacuation pourront s'échelonner de 7h à 18h du lundi au vendredi.

1- Régularité du dossier (suffisance des pièces réglementaires exigées, analyse de la séquence ERC, ...)

L'étude d'impact est satisfaisante et proportionnée aux enjeux de santé des populations.

L'analyse des effets sur la santé a été réalisée sous une forme qualitative, conformément à la circulaire du 9 août 2013.

2- Qualité du dossier et caractère approprié des informations qu'il contient (contribution à l'avis de l'autorité environnementale)

Population exposée :

Une carte présente les habitations proches du site page 7 de l'étude d'impact. 3 habitations se trouvent entre 40m et 100m du projet.

Les établissements accueillant une population sensible (hôpital, maison de retraite, école, crèche, ...) ont été recherchés. Aucun de ces établissements ne se trouve à proximité du périmètre d'intervention. L'établissement recevant du public le plus proche est l'école maternelle et élémentaire d'Epineuil-le-Fleuriel à 1,8 km à l'Ouest du site.

La rose des vents est bien présentée. Les vents dominants sont ceux de secteur Ouest-Sud-Ouest et de l'Est.

Eau potable :

L'étude d'impact a bien pris en compte la problématique de la protection des eaux destinées à la consommation humaine. Le projet est en dehors de tout périmètre de protection de ces eaux.

Le seul captage situé à proximité du projet est localisé à 1,4 km en amont hydrogéologique (au Sud sur la commune de Vallon-en-Sully).

Air :

L'impact sur l'air du projet est lié :

- aux émissions de poussières dues aux activités de décapage et de roulage d'engins
- aux rejets atmosphériques de combustion (poussières et gaz) des moteurs des engins.

L'impact sur l'air a été étudié. Il sera faible, très localisé et maîtrisé.

Bruit :

Les sources de bruit identifiées sont :

- la chargeuse
- les camions de l'entreprise
- par campagne, l'échelon de terrassement, à savoir possiblement : 1 bull, 1 pelle, 2 tombereaux
- l'avertisseur sonore de recul des engins présents lors des campagnes de décapage ou de réaménagement (qui seront à fréquence modulée).

Une campagne de mesure de bruit dans l'environnement a été effectuée le 08/07/2019, en période diurne (16h-19h), en 5 points.

Le niveau de bruit initial mesuré est compris entre 33 et 41 dB(A).

L'impact sonore du projet a été modélisé. Dans une approche sécuritaire, les modélisations tiennent compte d'une exploitation complète avec l'ensemble des opérations en co-activité.

L'émergence (différence de niveau sonore avec et sans l'activité étudiée) calculée est conforme.

Les niveaux sonores respecteront la limite à 70 dB(A).

Pour des raisons paysagères, des merlons seront mis en place en périphérie de site en direction des habitations proches. Ceux-ci ont été pris en compte dans la modélisation car ils participent également à l'atténuation du bruit.

3- Conclusion

Le projet semble présenter un risque acceptable pour la santé de la population compte tenu des connaissances scientifiques et techniques actuelles. Par conséquent, j'émet un avis favorable sur ce dossier.